

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 septembre 2022

PUBLIE LE : 26 SEP. 2022

Délibération n°220920-4 : Composition de la CCSPL – Remplacement d'un de ses membres

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatorze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - REMPLACEMENT D'UN DE SES MEMBRES

RAPPORTEUR : Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1 qui prévoit que la CCSPL est présidée par le Président du Syndicat ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales ;

VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui impose aux EPCI de plus de 50 000 habitants la création d'une CCSPL afin d'améliorer la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ;

VU la délibération du syndicat VALOSEINE n° 030221-2 en date du 3 février 2021 désignant les membres de la CCSPL ;

VU la délibération de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & OISE n° 2022-07-07-11 du 7 juillet 2022 désignant de nouveaux représentants au sein du syndicat VALOSEINE ;

CONSIDERANT la désignation de Monsieur GASSAMA, par délibération en date du 3 février 2021, comme membre de la CCSPL du syndicat ;

CONSIDERANT la perte de qualité de conseiller communautaire de Monsieur Aliou GASSAMA suite aux résultats des élections partielles intégrales de Mantes-la-Jolie, le 15 mai 2022 et, de ce fait, la perte de sa qualité de délégué au sein du comité syndical et de membre de la CCSPL du syndicat ;

CONSIDERANT, dans ce cadre, la nécessité de désigner un nouveau membre pour cette commission, en lieu et place de Monsieur Aliou GASSAMA ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, **à l'unanimité,**

DESIGNE, en qualité de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du syndicat VALOSEINE, en remplacement de Monsieur Aliou GASSAMA, Monsieur Franck FONTAINE (CU GPS&O) ;

RAPPELLE que, par délibération n°030221-2 en date du 3 février 2021, ont été désignés membre de la CCSPL :

- Trois usagers membres des associations locales suivantes :
 - Yvelines Environnement ;
 - Les ateliers de l'environnement et de la démocratie
 - Les amis de Triel
- Les délégués du comité syndical suivants :
 - Monsieur Cédric AOUN (CU GPS&O)
 - Monsieur Mark VENUS (CA SGBS)

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 SEP. 2022**

Transmis en préfecture et affiché le **26 SEP. 2022**

Pour Extrait Conforme



Charles PRÉLOT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal